



# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 9 mars 2017

### Compte-rendu

Le neuf mars deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUDEAC se sont réunis à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 3 mars 2017 qui leur a été adressée par Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire de la commune de Loudéac, le jour même par envoi postal à leur domicile et affichée le jour même à la mairie.

#### Conseillers présents :

Bruno LE BESCAUT, Maire.

MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Robert BELLEC, Adjoint.

MM. et MMES Jacques GLORY, Henri DUROS, Pierrick DAVID, Alain BOSSON, Isabelle SOHIER, Monique COURTEL, Patricia LE FEUVRE, Estelle GERARD, Anne PERRIER, Marie BOMPAIN, Romain BLETEAU, Christophe LE HO, Joël HUBY, Marylise BESNARD, Guy BOSCHER, Béatrice BOULANGER, Philippe PRESSE, Odile LE STRAT, Dominique GOUTEUX, conseillers municipaux.

#### Conseiller(s) absent(s) donnant pouvoir :

Jean-Paul DUAULT donne pouvoir à Patricia LE FEUVRE.  
Laurence LE GOFF donne pouvoir à Guy BOSCHER.

#### Secrétaire de séance :

Romain BLETEAU.

## 1 – DL1702001 – OBJET - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

*Rapporteur : Bruno LE BESCAUT.*

Par délibération du 18 juillet 2016, le Conseil Municipal a délégué ses attributions au Maire et à ses adjoints, sur vingt six domaines prévus par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets. En outre, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce compte rendu.**

## 2 – DL1702002 – INTERCOMMUNALITE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS

*Rapporteur : Bruno LE BESCAUT.*

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner les représentants du Conseil Municipal (2 représentants par commission pour les communes de plus de 1 000 habitants) appelés à siéger au sein des commissions communautaires :

- 1) **Commission Culture-Communication** (*Présidence assurée par M. Hervé LE LU*)
- 2) **Commission Environnement – Assainissement – Eau** (*Présidence assurée par MM. Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Jean-Noël LAGUEUX*)
- 3) **Commission Urbanisme – Habitat** (*Présidence assurée par M. Guy LE HELLOCO*)
- 4) **Commission Economie et emploi** (*Présidence assurée par M. Eric ROBIN*)
- 5) **Commission Action Sociale – Solidarités** (*Présidence assurée par Mme Evelyne GASPAILLARD et M. Xavier HAMON*)
- 6) **Commission Attractivité Territoriale** (*Présidence assurée MM. Michel ROUVRAIS et Gérard DABOUDET*)
- 7) **Commission Energies et Développement durable** (*Présidence assurée par M. Jacky AIGNEL*)
- 8) **Commission Finances – Travaux** (*Présidence assurée par MM. Romain BOUTRON et Bruno LE BESCAUT*)
- 9) **Commission Agriculture** (*Présidence assurée par M. Jean-Noël LAGUEUX*)
- 10) **Commission Collecte, Gestion et Valorisation économique et environnementale des déchets** (*Présidence assurée par M. Yvon LE JAN*)
- 11) **Commission Tourisme et Patrimoine** (*Présidence assurée par M. Daniel LE GOFF*)
- 12) **Commission Sports et équipements sportifs d'intérêt communautaire** (*Présidence assurée par M. Yohann HERVO*)

**A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :**

- 1) **Commission Culture-Communication** : Marie BOMPAIN – Marylise BESNARD
- 2) **Commission Environnement – Assainissement – Eau** : Jean-Paul DUAULT – Isabelle SOHIER

- 3) **Commission Urbanisme – Habitat** : Valérie VIDELO-RUFFAULT – Christophe LE HO
- 4) **Commission Economie et emploi** : Jean-Michel SCOUARNEC – Henri DUROS
- 5) **Commission Action Sociale – Solidarités** : Nadine OLLITRAULT – Evelyne BOSCHER
- 6) **Commission Attractivité Territoriale** : Pierrick DAVID – Odile LE STRAT
- 7) **Commission Energies et Développement durable** : Patricia LE FEUVRE – Pierrick DAVID
- 8) **Commission Finances – Travaux** : Jean-Michel SCOUARNEC – Philippe PRESSE
- 9) **Commission Agriculture** : Jean-Paul DUAULT – Patricia LE FEUVRE
- 10) **Commission Collecte, Gestion et Valorisation économique et environnementale des déchets** : Robert BELLEC – Joël HUBY
- 11) **Commission Tourisme et Patrimoine** : Anne PERRIER – Dominique GOUTEUX
- 12) **Commission Sports et équipements sportifs d'intérêt communautaire** : Robert BELLEC – Guy BOSCHER

### **3 – DL1702003 – LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES – DEMANDE D'ATTRIBUTION ET DESIGNATION**

*Rapporteur : Bruno LE BESCAUT.*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi 99-198 du 18 mars 1999 portant modification de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relatives aux spectacles stipule dans son article 1-1 :

« Est entrepreneur de spectacles vivants toute personne qui exerce une activité d'exploitation de lieux de spectacles, de production ou de diffusion de spectacles, seul ou dans le cadre de contrats conclus avec d'autres entrepreneurs de spectacles vivants, quel que soit le mode de gestion, public ou privé, à but lucratif ou non de ces activités ».

L'exercice de l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est soumis à la délivrance par l'autorité administrative compétente, aux personnes physiques concernées d'une licence d'une ou plusieurs catégories (article. 4 de l'ordonnance du 13/10/1945).

**Les entrepreneurs de spectacles vivants sont ainsi classés en 3 catégories :**

- 1) licence temporaire d'entrepreneur de spectacles de 1<sup>ère</sup> catégorie (licence concernant les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques),
- 2) licence temporaire d'entrepreneur de spectacles de 2<sup>ème</sup> catégorie (licence concernant les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique),
- 3) licence temporaire d'entrepreneur de spectacle de 3<sup>ème</sup> catégorie (licence concernant les diffuseurs de spectacles qui ont la charge d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles).

La ville de Loudéac, au regard de la typologie des spectacles organisés au Palais des Congrès et de la Culture, doit solliciter auprès de la DRAC une demande pour ces 3 licences. La licence est personnelle et incessible. Pour les salles de spectacles exploitées en régie directe par les collectivités publiques, la licence est accordée à la personne physique désignée par l'autorité compétente (article. 5 de l'ordonnance du 13/10/1945).

Monsieur le Maire demande, en conséquence, au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter auprès de la DRAC les licences de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories, de lui donner pouvoir afin de signer

toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des formalités, de le désigner en qualité de titulaire des droits attachés à ces licences.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC les licences de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des formalités,**
- **DE DESIGNER Monsieur le Maire titulaire des droits attachés à ces licences.**

#### 4 – DL1702004 – FINANCES – Compte de gestion – Année 2016

*Rapporteur : Jean-Michel SCOUARNEC.*

Les comptes de gestion du Receveur Municipal étant identiques aux comptes administratifs de la Commune pour l'année 2016, Monsieur Jean-Michel SCOUARNEC, Adjoint aux finances, propose à l'Assemblée de les adopter.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les comptes de gestion de l'année 2016.**

#### 5 – DL1702005 – FINANCES – Compte administratif 2016 – Budget Principal Ville

*Rapporteur : Jean-Michel SCOUARNEC.*

Monsieur Jean-Michel SCOUARNEC, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif – Année 2016 – Budget Principal Ville, qui se décompose comme suit :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Titres émis	12 534 015.26	
Total des recettes		12 534 015.26
Mandats émis	12 151 453.51	
Total des dépenses		12 151 453.51
<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter – Excédent</b>		<b>382 561.75</b>

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Titres émis	3 451 977.49	
Total des recettes		3 451 977.49
Mandats émis	3 516 021.68	
Déficit d'investissement reporté	234 140.40	
Total des dépenses		12 151 453.51
<b>Résultat de la section d'investissement y compris les restes à réaliser – Déficit</b>		<b>- 298 184.59</b>

Monsieur le Maire se retirant au moment du vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER le compte administratif – Année 2016 – Budget Principal Ville.**

#### **6 – DL1702006 – FINANCES – Compte administratif 2016 – Budget Assainissement**

*Rapporteur : Jean-Michel SCOUARNEC.*

Monsieur Jean-Michel SCOUARNEC, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif – Année 2016 – Budget Assainissement, qui se décompose comme suit :

- **SECTION D'EXPLOITATION :**

Titres émis	959 216.87	
	Total des recettes	959 216.87
Mandats émis	885 208.12	
	Total des dépenses	885 208.12
<b>Résultat de la section d'exploitation à affecter – Excédent</b>		<b>74 008.75</b>

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Titres émis	442 622.85	
Excédent d'investissement reporté	243 533.03	
	Total des recettes	686 155.88
Mandats émis	330 110.82	
	Total des dépenses	330 110.82
<b>Résultat de la section d'investissement y compris les restes à réaliser – Excédent</b>		<b>356 045.06</b>

Monsieur le Maire se retirant au moment du vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER le compte administratif – Année 2016 – Budget Assainissement.**

#### **7 – DL1702007 – FINANCES – Compte administratif 2016 – Budget Parc Triskell**

*Rapporteur : Jean-Michel SCOUARNEC.*

Monsieur Jean-Michel SCOUARNEC, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif – Année 2016 – Budget Parc Triskell, qui se décompose comme suit :

- **SECTION D'EXPLOITATION :**

Titres émis	556.96	
	Total des recettes	556.96
Mandats émis	1 033.14	
Déficit d'exploitation reporté	23 838.68	
	Total des dépenses	24 871.82
<b>Résultat de la section d'exploitation à affecter – Déficit</b>		<b>- 24 314.86</b>

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Titres émis	476.18	
	Total des recettes	476.18
Mandats émis	12 223.63	
Déficit d'investissement reporté	82 388.84	
	Total des dépenses	94 612.47

**Résultat de la section d'investissement  
y compris les restes à réaliser – Déficit - 94 136.29**

**Monsieur le Maire se retirant au moment du vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER le compte administratif – Année 2016 – Budget Parc Triskell.**

### **8 – DL1702008 – FINANCES – Compte administratif 2016 – Budget Espace Synergie**

*Rapporteur : Jean-Michel SCOUARNEC.*

Monsieur Jean-Michel SCOUARNEC, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif – Année 2016 – Budget Espace Synergie, qui se décompose comme suit :

- **SECTION D'EXPLOITATION :**

Titres émis	66 979.81	
Excédent d'exploitation reporté	16 125.10	
	Total des recettes	83 104.91
Mandats émis	40 480.80	
	Total des dépenses	40 480.80

**Résultat de la section d'exploitation à affecter – Excédent 42 624.11**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Titres émis	81 583.44	
Excédent d'investissement reporté	22 290.99	
	Total des recettes	103 874.43
Mandats émis	61 189.81	
	Total des dépenses	61 189.81

**Résultat de la section d'investissement  
y compris les restes à réaliser – Excédent 42 684.62**

**Monsieur le Maire se retirant au moment du vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER le compte administratif – Année 2016 – Budget Espace Synergie.**

## 9 – DL1702009 – FINANCES – Compte administratif 2016 – Budget Lotissements

*Rapporteur : Jean-Michel SCOUARNEC.*

Monsieur Jean-Michel SCOUARNEC, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif – Année 2016 – Budget Lotissements, qui se décompose comme suit :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Titres émis	33 908.10	
Excédent de fonctionnement reporté	238 666.92	
Total des recettes		272 575.02
Mandats émis	294 034.42	
Total des dépenses		294 034.42
<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter – Déficit</b>		<b>- 21 459.40</b>

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Titres émis	26 440.54	
Excédent d'investissement reporté	127 219.93	
Total des recettes		153 660.47
Mandats émis	120 856.88	
Total des dépenses		120 856.88
<b>Résultat de la section d'investissement y compris les restes à réaliser – Excédent</b>		<b>32 803.59</b>

**Monsieur le Maire se retirant au moment du vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**D'ADOPTER le compte administratif – Année 2016 – Budget Lotissements**

## 10 – DL1702010 – FINANCES – Débat d'orientation budgétaire – Année 2017

*Rapporteur : Jean-Michel SCOUARNEC.*

Monsieur Jean-Michel SCOUARNEC, Adjoint aux finances, présente le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017 et invite l'Assemblée à en débattre.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017.**

## 11 – DL1702011 – FINANCES – Budget Ville – Subvention exceptionnelle – Madame Sara ARIBERTI

*Rapporteur : Bruno LE BESCAUT.*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Madame Sara ARIBERTI, domiciliée à LOUDEAC, a sollicité une aide financière dans le cadre d'une mission humanitaire au Togo pour la période du 02 mars 2017 au 04 mai 2017.

Il est proposé d'octroyer une aide à hauteur de 300 €, sachant que l'intéressée devra faire une restitution à la fin de sa mission.

L'Assemblée est invitée à délibérer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au profit de Madame Sara ARIBERTI dans le cadre d'une mission humanitaire au Togo pour la période du 02 mars 2017 au 04 mai 2017.

### 12 – DL1702012 – CONTRATS ET CONVENTIONS – Convention de contrôle et entretien de la SAE du Palais des Sports

*Rapporteur : Bruno LE BESCAUT.*

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer une convention de contrôle et entretien de la SAE du Palais des Sports avec le club Escal'Armor de Loudéac et le comité départemental d'escalade des Côtes d'Armor.

L'Assemblée est invitée à délibérer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de contrôle et entretien de la SAE du Palais des Sports avec le Club Escal'Armor de Loudéac et le comité départemental d'escalade des Côtes d'Armor.

### 13 – DL1702013 – TRAVAUX – Rénovation fondamentale de l'Ecole Élémentaire Jules Verne – Sollicitation subvention et prêt à taux zéro de la Caisse d'Allocations Familiales

*Rapporteur : Bruno LE BESCAUT.*

Monsieur le Maire informe que le Cabinet d'architecte RIGUIDEL, représentant le groupement conjoint suivant :

Désignation des membres du groupement conjoint	Nature des prestations du groupement
RIGUIDEL ARMOR ECONOMIE ABI AERIUS NOWATT ACOUSTIQUE ENVIRONNEMENT	Architecte Economie – OPC Structures Fluides Thermiques HQE - Acoustique

a été invité à présenter, l'avant-projet définitif (APD) pour la rénovation fondamentale de l'école Élémentaire Jules Verne (mobilier complémentaire non compris dans le présent marché).

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **D'APPROUVER** l'Avant-Projet Définitif se rapportant à la rénovation fondamentale de l'école Jules Verne tel que présenté par le cabinet RIGUIDEL ;
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux de rénovation (APD) du bâtiment de l'école et des aménagements extérieurs situés sur la parcelle concernée arrêté à la somme de 1 961 907.17 € H.T. ;
- **DE FIXER** le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre, calculé sur la base du coût estimatif précédemment cité à 167 343.77 € H.T. ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 443.77 € HT soit 4 132.52 € TTC, compte tenu qu'il appartient au maître



d'ouvrage d'ajuster le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre suite à l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux résultant de l'APD,

- **D'APPROUVER** l'enveloppe globale de l'opération comprenant les études, l'assistance Maîtrise d'ouvrage, la Maîtrise d'œuvre, le coût des travaux de rénovation du bâtiment et de l'aménagement de la parcelle, les aménagements extérieurs hors parcelle (voirie, plateau, arrêt bus, arrêt minute, trottoirs...), l'effacement de réseaux électriques et le nouvel éclairage public ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Emplois HT		Ressources		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
<b>Dépenses éligibles – rénovation de l'école</b>	<b>1 684 383.33</b>	<b>Fonds propres (1)</b>	<b>897 373.01</b>	<b>45.74</b>
<b>TRAVAUX DE RENOVATION NIVEAU AVP</b>	1 531 050.00	Autofinancement	196 190.72	10.00
Travaux d'aménagement	153 333.33	Emprunt <b>CAF : prêt à taux zéro</b>	626 182.29 <b>75 000.00</b>	31.92 <b>3.82</b>
		Crédit-bail		
<b>Dépenses non éligibles</b>	<b>277 523.84</b>			
<u>Prestations intellectuelles</u>				
Mission de maîtrise d'œuvre	167 343.77			
Programmeur, géomètre, contrôle technique + SPS....	43 513.40			
<u>Travaux divers</u> Désamiantage bâtiment	66 666.67			
		<b>Aides publiques sur dépenses éligibles (2)</b>	<b>1 064 534.16</b>	<b>54.26</b>
		DETR	421 095.83	21.46
		FISL	168 438,33	8.59
		Département – Contrat de Territoire	400 000.00	20.39
		<b>CAF : subvention</b>	<b>75 000.00</b>	<b>3.82</b>
		<b>Autres concours</b>		
		Autres		
		<b>Total autres concours (3)</b>		
<b>Total</b>	<b>1 961 907.17</b>	<b>Total (1 + 2 + 3)</b>	<b>1 961 907.17</b>	<b>100.00</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions maximales auprès des divers partenaires institutionnels, tels que mentionnés dans le plan de financement ci-dessus, et plus particulièrement une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 75 000 euros couplée à un prêt à taux zéro pour un montant identique. Il est précisé que le prêt à taux zéro est remboursable sur 10 ans.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des formalités administratives nécessaires qu'elles relèvent du régime de déclaration ou d'autorisation.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** l'Avant-Projet Définitif se rapportant à la rénovation fondamentale de l'école Jules Verne tel que présenté par le cabinet RIGUIDEL ;
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux de rénovation (APD) du bâtiment de l'école et des aménagements extérieurs situés sur la parcelle concernée arrêté à la somme de 1 961 907.17 € H.T. ;
- **DE FIXER** le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre, calculé sur la base du coût estimatif précédemment cité à 167 343.77 € H.T. ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 443.77 € HT soit 4 132.52 € TTC, compte tenu qu'il appartient au maître d'ouvrage d'ajuster le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre suite à l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux résultant de l'APD,
- **D'APPROUVER** l'enveloppe globale de l'opération comprenant les études, l'assistance Maîtrise d'ouvrage, la Maîtrise d'œuvre, le coût des travaux de rénovation du bâtiment et de l'aménagement de la parcelle, les aménagements extérieurs hors parcelle (voirie, plateau, arrêt bus, arrêt minute, trottoirs...), l'effacement de réseaux électriques et le nouvel éclairage public ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans le tableau ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions maximales auprès des divers partenaires institutionnels, tels que mentionnés dans le plan de financement ci-dessus, et plus particulièrement une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 75 000 euros couplée à un prêt à taux zéro pour un montant identique. Il est précisé que le prêt à taux zéro est remboursable sur 10 ans.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des formalités administratives nécessaires qu'elles relèvent du régime de déclaration ou d'autorisation.

#### **14 – DL1702014 – PERSONNEL – Ratios promus / promouvables pour les avancements de grades**

*Rapporteur : Bruno LE BESCAUT.*

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les dispositions introduites par la loi du 19 février 2007 concernant les déroulements de carrières des agents territoriaux.

Il indique que pour tout avancement de grade, le nombre maximal d'agents pouvant être promus, est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des agents remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux appelé « ratios promus / promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique et peut varier entre 0 et 100%.

Il précise que cette modalité concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Après avis favorable du Comité Technique, réuni le 10 février 2017, il propose au Conseil Municipal de fixer à 100% le taux des « ratios promus / promouvables » pour tous les grades et filières à l'exception du cadre d'emplois des agents de police.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 100 % le taux des « ratios promus / promouvables » pour tous les grades et filières à l'exception du cadre d'emplois des agents de police.**

## 15 – DL1702015 – PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs

*Rapporteur : Bruno LE BESCAUT.*

Suite au décès d'un agent du cinéma, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un projectionniste et qu'il convient de modifier comme suit le tableau des effectifs :

### **Suppression au 1<sup>er</sup>/04/2017 :**

- 1 Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>)

### **Création au 1<sup>er</sup>/04/2017 :**

- 1 emploi de projectionniste au sein du cinéma à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>). A ce titre, cet emploi est destiné à être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou à défaut par un contractuel.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **DE MODIFIER comme proposé le tableau des effectifs du personnel.**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02.